

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 23 avril 2025

Coupes inopportunnes pour l'agriculture dans le Programme d'allégement budgétaire

À sa séance d'aujourd'hui, la Chambre suisse d'agriculture s'est penchée sur le train d'ordonnances agricoles 2025 et le Programme d'allégement budgétaire 2027. Elle s'est aussi interrogée sur les bases à choisir pour fixer les prix indicatifs.

La Chambre suisse d'agriculture (CSA) a adopté la prise de position de l'Union suisse des paysans (USP) sur le train d'ordonnances agricoles 2025. Celui-ci est heureusement moins volumineux que ceux des années précédentes et ne prévoit aucune correction des paiements directs. Les familles paysannes reçoivent ainsi la stabilité dont elles ont tant besoin. L'USP se félicite du maintien des bonnes conditions cadres pour la culture des betteraves sucrières. La révision de l'ordonnance sur l'élevage est également soutenue par une grande majorité. Les modifications entraînent toutefois un surcroît de travail pour les organisations d'élevage, qui doit être compensé par des moyens supplémentaires.

En ce qui concerne le Programme d'allégement budgétaire 2027 destiné à assainir les finances de la Confédération, le verdict de la CSA a été sans appel : pas d'économies sur le dos de l'agriculture ! En effet, voilà des décennies que cette dernière contribue déjà à l'équilibre des finances publiques en se contentant de fonds fédéraux inchangés, alors que les exigences n'arrêtent pas d'augmenter. Les mesures prévues dans le programme auraient des répercussions importantes sur le secteur agricole et affaibliraient considérablement sa position sur le marché. Compte tenu du revenu déjà faible des familles paysannes, l'USP demande au Conseil fédéral et au Parlement de renoncer à ces mesures d'économies dans l'agriculture.

Adosser les prix à la production aux coûts de revient

Outre le cadre politique, les prix à la production ont des effets de premier plan sur le revenu des familles paysannes. Connaître le coût total de production est une base élémentaire pour négocier les prix dans les filières. Aussi la CSA veut-elle s'assurer que des coûts de revient régulièrement actualisés soient disponibles. Il convient d'améliorer le calcul des coûts totaux de production et de faire en sorte que les organisations de producteurs les prennent systématiquement en compte lors des négociations de prix.

Renseignements :

Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54

Michel Darbellay, responsable du département Production, marché et écologie de l'USP, tél. 078 801 16 91

Michelle Schenk-Wyss, responsable de la division Économie agraire, tél. 056 462 50 08

www.sbv-usp.ch